

# Pourquoi l'État tarde à dévoiler le nom du futur gestionnaire du parc éolien de Bretagne sud

Le gouvernement avait prévu de dévoiler en février 2024 le nom du consortium chargé de construire et exploiter le futur parc éolien flottant au large de Groix (Morbihan). Il tarde, car les vents ont tourné.



L'inquiétude monte dans la filière sur la disponibilité de rotors assez puissants pour alimenter les futures éoliennes flottantes géantes prévues au large de Groix. | OUEST-FRANCE [Ouest-France Olivier CLÉRO](#). Publié le 21/04/2024 à 18h00

Newsletter Mon Budget

Chaque semaine, infos pratiques et conseils utiles pour vos dépenses du quotidien

« **La situation est bien compliquée...** » En [Bretagne](#), les candidats à l'appel d'offres pour la création du premier parc éolien flottant français au large du Morbihan commencent à s'impatienter. Le ministère de l'Économie devait dévoiler, au premier trimestre 2024, le consortium qui se verra confier la construction et l'exploitation du parc entre Groix et Belle-Île-en-Mer d'ici à 2030.

Au moins sept groupements d'entreprises avaient déposé un dossier à la commission de régulation de l'énergie qui a rendu son avis en février, comme l'a confirmé sa présidente Emmanuelle Wargon en précisant que c'est désormais au gouvernement de décider.

## Une longue attente

Depuis, industriels et élus locaux guettent les visites ministérielles et événements nationaux pour essayer de deviner quand aura lieu l'annonce tant attendue. Après deux mois d'attente, toujours pas de fumée blanche à l'horizon, mais un brouillard qui a tendance à s'épaissir. Au ministère, on assurait, jeudi, que c'est une question de semaines et que la procédure suit son cours.

Selon le média [GreenUnivers, le lauréat hésiterait](#) et n'aurait pas déposé la garantie financière imposée par l'appel d'offres. Une position tout à fait compréhensible pour d'autres candidats. Certains commencent à douter de la faisabilité économique de dossiers qui s'appuieraient sur de puissantes turbines qui ne seront peut-être pas encore disponibles chez les fournisseurs européens d'ici leur implantation.

**Lire aussi :** [Le projet de parc éolien flottant au large du Morbihan se précise](#)

**« C'est une conséquence des conditions de l'appel d'offres qui a voulu éviter d'aboutir à des éoliennes dépassées technologiquement entre le début des études et la réalisation du parc comme ça a été le cas à l'Île d'Yeu (NDLR : les éoliennes actuellement en cours de d'implantation n'offrent qu'une puissance de 8 mégawatts alors que les turbiniers en produisent aujourd'hui de plus de 12 mégawatts) »,** confie un chargé de mission qui a travaillé sur l'appel d'offres.



Les éoliennes flottantes ancrées au large du Morbihan ressembleront à celles de 190 mètres de haut actuellement installées au Portugal (photo) mais elles devraient être encore plus grandes et dépasser les 250 mètres. | BOURBON

Pour éviter une nouvelle déconvenue, les conditions pour le parc éolien flottant favorisaient les candidats qui proposent le moins d'éoliennes pour une même puissance de parc. Pour

fournir les 250 MW attendus avec moins d'éoliennes, il faut des turbines capables de produire plus de 15 MW, voire 20 MW. Un pari sur l'avenir lors de sa rédaction dans une période où le marché de la turbine s'emballait avec une augmentation exponentielle des puissances annoncées.

Mais depuis septembre 2023, [les principaux fabricants occidentaux \(le danois Vestas, l'américain General Electric, le germano-espagnol Siemens-Gamesa, l'allemand Nordex\) affichent d'inquiétantes difficultés financières](#). Les modèles de 15 MW ne sont pas encore industrialisés et celle de 20 GW que Siemens pourrait annoncer d'ici 2025 ne sera pas disponible d'ici à 2030.

## **Des rotors *made in China* ?**

La solution serait de se fournir en Chine où la société MingYang propose déjà un rotor de 20 GW. Sur le papier, rien ne s'y oppose aujourd'hui, mais demain, ça bloquera. En mars dernier, [la Commission européenne a adopté le règlement Net Zero Industry Act](#) destiné à favoriser la production de technologies dites propres (éolien, photovoltaïque, hydrogène, nucléaire...) dans l'Union européenne. Le texte y intègre aussi des critères de préférence européenne à hauteur de 40 % d'ici à 2030.

Concrètement, demain, il ne sera plus possible de candidater à certains appels d'offres si plus de la moitié des technologies ne proviennent pas d'Europe. Un vrai casse-tête chinois pour les énergéticiens mais aussi le gouvernement qui doit aussi annoncer le lancement de l'appel d'offres pour l'extension à 750 MW du parc qui attend toujours son exploitant.

UPPM revue de presse